

Conseil général
des ponts et chaussées

**Arrêté du 10 décembre 2001 portant nomination
d'un inspecteur général coordonnateur**

NOR : *EQUV0110250A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au conseil général des ponts et chaussées ;
Vu la décision du 6 avril 1998 relative à l'organisation de l'inspection des services déconcentrés dans le domaine de l'eau et de la navigation ;
Vu l'avis du président de la 1^{re} section du conseil général des ponts et chaussées ;
Sur proposition du président de la 6^e section, secrétaire général du conseil général des ponts et chaussées,
Arrête :

Article 1^{er}

M. Couzy (Gérard), ingénieur général des ponts et chaussées, est nommé inspecteur général coordonnateur du bassin Adour-Garonne au sein de la mission d'inspection spécialisée de l'eau et de la navigation.

Article 2

M. Couzy est inscrit à la 3^e section (affaires scientifiques et techniques) du conseil général des ponts et chaussées et continue à apporter son concours au service de l'inspection générale de l'environnement.

Article 3

Le vice-président du conseil général des ponts et chaussées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 10 décembre 2001.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du conseil
général
des ponts et chaussées,*
G. Mercadal